

Communiquez avec le bureau de votre district afin de déterminer quels sont les services disponibles pour votre enfant.

- **Eastern District (St. John's/région métropolitaine/ Burin/Clareville/ Avalon ouest) :**

709-758-2372

- **Labrador District :**

709-896-2431

- **Nova Central District :**

709-256-2547

- **Western District :**

709-637-4000

- **Conseil scolaire Francophone :**

709-722-6324



Nous sommes ici pour aider votre enfant à acquérir durant la période préscolaire les compétences dont il ou elle aura besoin à la maternelle et pour lui offrir un soutien continu durant toutes les années de sa scolarité.



Votre enfant souffre de perte auditive?

Nous sommes ici pour vous aider.

Services disponibles

La plupart des districts scolaires de Terre-Neuve-et-Labrador ont des professeurs qui se spécialisent dans l'enseignement aux enfants souffrant de perte auditive. Ces professeurs peuvent aider votre enfant de la naissance jusqu'à la fin de l'école secondaire.

Les services éducationnels incluent :

- De l'information et des conseils sur la perte auditive;
- Des services d'orthophonie à la maison (préscolaire seulement) dispensés par des enseignants itinérants pour les sourds et malentendants;
- Des façons d'accroître les aptitudes à l'écoute et à la compréhension;
- De l'aide pour la transition à la maternelle;
- De l'information sur les autres services disponibles;
- De l'aide au sujet des prothèses auditives et autres dispositifs d'assistance auditive;
- Du soutien à l'école de la maternelle à la douzième année.



Services de thérapie auditive et verbale

Si votre enfant a des implants cochléaires, le ministère de l'Éducation compte un conseiller qui peut travailler avec votre enfant à développer ses capacités auditives et verbales.

Ce conseiller travaille en collaboration avec l'équipe des implants cochléaires de l'hôpital Janeway pour faciliter la transition de votre enfant à la maternelle. Le spécialiste de la thérapie auditive et verbale en milieu scolaire pourra appuyer votre enfant durant sa scolarité.

Systèmes de modulation de fréquences

Si votre enfant fréquente une garderie, une pré-maternelle ou l'école, il ou elle pourrait recevoir un système de modulation de fréquences par l'entremise du ministère de l'Éducation. Ce système aide votre enfant à entendre dans des environnements bruyants.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter votre audiologiste ou communiquer avec l'audiologiste en milieu scolaire du gouvernement provincial au 709-364-1234.

